

## **Recherche FNAME : Caractéristiques des élèves pris en charge par les maîtres E : retrouve-t-on la corrélation entre grande difficulté en lecture, âge et sexe ?**

---

### **Enquête complémentaire, sur l'ensemble des élèves signalés au RASED**

(demandée en février 2010)

#### Rappel des objectifs :

Rappelons que grâce à l'équipe de la FNAME qui participe à cette recherche, nous avons recueilli des données sociodémographiques sur les caractéristiques des élèves pris en charge par les maîtres E. Ces données concernent plus de 600 élèves de plusieurs départements et, grâce à ce travail et aux traitements effectués par Jean-Paul Fischer (Université de Nancy-2), nous sommes en mesure de tirer quelques conclusions.

Ainsi, dans cette population, conformément à ce que nous attendions, nous retrouvons une réelle surreprésentation des élèves les plus jeunes (nés en fin d'année), même si elle n'est pas aussi tranchée que nous pouvions le penser. Elle est toutefois très nette chez les redoublants : dans cette population (94 élèves), 45 % sont nés dans le 4<sup>e</sup> trimestre !

Mais, contrairement à ce que nous attendions, nous ne retrouvons aucune surreprésentation des garçons dans la population d'ensemble. Cette surreprésentation n'apparaît que pour les redoublants : 61 % , près de 2/3, sont des garçons !

Or, dans de nombreuses études, cette surreprésentation des garçons apparaît nettement dès le cycle 2. Il nous semble que nous devrions l'observer davantage si nous prenions en compte la nature (et la gravité) des difficultés, par exemple parmi les élèves pris en charge par les maîtres G, les Psy ou dans les CMPP, *indépendamment de la nature des difficultés* (français, maths, autre...).

Notre équipe de recherche souhaiterait donc disposer d'une connaissance des indications décidées par le RASED de septembre 2009 à décembre 2009 après signalement, pour les élèves de cycle 2. Pour rendre ce complément d'enquête assez facile à renseigner, nous avons construit un tableau qu'il suffit de remplir selon les conseils suivants.

#### Colonne A « n° de l'enfant » :

C'est un numéro qui permet de garantir l'anonymat des données. Il comporte 7 chiffres : 2 pour le département (numéro minéralogique), 2 pour le numéro du RASED (attribué par le président de l'AME départementale) de 01 à 99, et 3 pour le numéro d'ordre de l'élève dans la liste des élèves signalés à ce RASED (de 001 à, potentiellement, 999). C'est le maître E assurant le recueil des données qui détermine cet ordre (alphabétique du nom ou du prénom ou par âge croissant ou décroissant, ou aléatoire...). Lui(elle) seul(e) connaît cet ordre.

#### Colonnes de B à K :

Compléter toutes les cellules. Pour la colonne C (CSP des parents), se reporter au tableau joint. Seules les colonnes E et F, sur l'ordre dans la fratrie et le nombre d'enfants, ne sont pas obligatoires.

#### Colonne L :

Les cinq possibilités pour noter l'indication sont : **E, G, Psy, Ext, 0**.

- « Ext » signifie qu'une aide extérieure (orthophonie, rééducation, pédopsychiatrie... en CMPP ou non) a été demandée et, éventuellement, déjà mise en place.
- « 0 » (zéro) veut dire que le RASED a décidé de ne rien entreprendre (aucune aide, ni par le RASED, ni à l'extérieur).

Il arrive, hélas de plus en plus, que le RASED pose une indication G sans pouvoir mettre en place l'aide correspondante, du fait d'un manque de moyens G. On note quand même G dans la colonne L.

Certains élèves bénéficient d'une aide extérieure à l'école en parallèle avec une aide spécialisée du RASED. On note les deux types d'aide, en les séparant par un +, sans espace entre les lettres, par

exemple : E+Ext. On fait de même en cas de double indication Psy et G, ou Psy et E. C'est par exemple le cas quand un bilan Psy a été demandé et qu'en même temps, a été posée une indication G (ou E). Les triples indications sont très rares. Si elles existent, on les note aussi.

Délais :

Merci de retourner ce tableau à Sylvie Met-Paret ([sylvietparet@gmail.com](mailto:sylvietparet@gmail.com)) dans toute la mesure du possible avant le 30 avril 2010.

## ***Cellules de la colonne C : CSP du chef de famille.***

Le codage se fait à partir du regroupement des 8 CSP de la nomenclature de l'INSEE en 4 surgroupes.

1 = Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise (INSEE A + B)

2 = Cadres, professions intellectuelles, professions intermédiaires (INSEE C + D)

3 = Ouvriers, employés (INSEE E + F)

4 = Inactifs (INSEE G + H)

On considère que le chef de famille est le père, sauf dans le cas où l'enfant vit avec sa mère.

### **Catégorie socioprofessionnelle (CSP)**

#### **A. Agriculteurs exploitants**

Agriculteurs sur petite exploitation

Agriculteurs sur moyenne exploitation

Agriculteurs sur grande exploitation

#### **B. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise**

Artisans

Commerçants et assimilés

Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus

#### **C. Cadres, professions intellectuelles supérieures**

Professions libérales

Cadres de la fonction publique

Professeurs, professions scientifiques

Profession de l'information, des arts et des spectacles

Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

#### **D. Professions intermédiaires**

Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

Professions intermédiaires de la santé et du travail social

Clergé, religieux

Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

Techniciens

Contremaîtres, agents de maîtrise

#### **E. Employés**

Employés civils et agents de service de la fonction publique

Policiers et militaires

Employés administratifs d'entreprise

Employés de commerce

Personnels des services directs aux particuliers

#### **F. Ouvriers (y compris agricoles)**

Ouvriers qualifiés de type industriel

Ouvriers qualifiés de type artisanal

Chauffeurs

Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

Ouvriers non qualifiés de type industriel

Ouvriers non qualifiés de type artisanal

Ouvriers agricoles

#### **G. Inactifs ayant déjà travaillé**

Anciens agriculteurs exploitants

Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises

Anciens cadres

Anciennes professions intermédiaires

Anciens employés

Anciens ouvriers (y compris agricoles)

#### **H. Autres sans activité professionnelle**

Chômeurs n'ayant jamais travaillé

Étudiants

Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans

Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans ou plus